

Bulletin N°423

FEVRIER 2024



VISITE DES STUDIOS RADIO RTS LAUSANNE

Cette sortie vous permettra de découvrir l'effervescence des studios radio. Des réalisateurs-trices, en passant par les ingénieur-e-s du son et les technicien-ne-s de l'image, vous découvrirez l'envers du décor et les défis qu'ils/elles relèvent au quotidien pour offrir des contenus de qualité.

Jeudi 22 février 2024 de 14h00 à 15h30

Lundi 26 février 2024 de 14h00 à 15h30

Durée de la visite env. 1h30

Prix par personne : 4 CHF

Groupe de 25 personnes maximum, sur inscription et paiement au secrétariat
RDV devant les studios de la radio à 13h50

Adresse : Avenue du Temple 40 (Quartier de la Sallaz) / 1010

Lausanne

Accompagnant : Willy Juvet



THES DANSANTS 2024

De 14h00 à 17h00

Maison du Peuple

Salle Jean-Villard Gilles

Place Chauderon 3 1003 Lausanne

Vendredi 15 mars 2024 avec Gianni Maselli

Vendredi 19 avril 2024 avec Peter Molnar

Vendredi 17 mai 2024 avec Gianni Maselli

Prix : 9.- CHF (avec première consommation incluse)

INFORMATION PRATIQUES

Horaire d'ouverture du bureau :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi : Fermé toute la journée

Téléphone : 021 312 06 54

PETANQUE



Lundi, mercredi, vendredi du 1^{er} avril au 31 octobre 2024

Lieu : Ch. des Pêcheurs 1 / 1007 Lausanne

La pétanque poursuit son activité grâce au dynamisme de ses participants et participantes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès du président de la pétanque :

Monsieur Braillard Pierre- André (079) 367.19.88

Prix (cotisation annuelle): 30.- pour un personne seule / 50.- pour un couple
Vous pouvez payer la cotisation auprès du président de la pétanque.

.....

Remboursement des frais de taxes d'ordures et d'épuration pour les baux à loyers antérieurs au 1^{er} juillet 2013

Il est possible de demander le remboursement des frais de taxes d'ordures et d'épuration des personnes possédant des baux à loyers antérieurs au 1er juillet 2013. En effet, toutes les dépenses du bailleur sont comprises dans le loyer net. De ce fait, la facturation séparée des frais accessoires (par ex. taxes d'ordures et d'épuration) au locataire suppose une convention spéciale.

Seuls les frais accessoires figurant de manière claire et précise dans le contrat de bail ou une annexe signée par le locataire peuvent être facturés à ce dernier.

Le locataire qui estime avoir payé indûment tout ou partie des frais accessoires mis à sa charge peut faire une demande de restitution des montants payés à tort.

L'action pour cause d'enrichissement illégitime (67 CO) se prescrit par **trois ans à compter du jour où la partie lésée a eu connaissance de son droit** de répétition et, dans tous les cas, par **dix ans** à compter de la naissance de ce droit.

Vous trouverez un modèle de lettre en annexe.

CINEMA : Le fils de Jean (2016) / 1h34

Jeudi 14 mars 2024 à 14h00

Salle d'animation AVIVO Lausanne au 5^{ème} étage

Lorsque, ce matin-là, Matthieu reçoit un coup de fil du Canada, il ne s'attend pas à faire en trois jours la découverte de tant de secrets de famille. Ne sachant pas en effet qui est son père biologique, il apprend alors que celui-ci vient de mourir. Découvrant aussi qu'il a deux frères, il décide de se rendre à Montréal pour l'enterrement de ce père qu'il n'a jamais connu, ainsi que pour faire la connaissance de cette famille.

Au Canada, Matthieu est accueilli par Pierre, le meilleur ami du défunt, qui étonnamment lui déconseille de se faire connaître de ses deux demi-frères. Il part ainsi avec cet ami à la découverte posthume et fragmentaire de son père, à propos duquel il ne sait rien d'autre que ce que lui raconte son guide improvisé et ce que lui apprend la rencontre fortuite avec ses deux demi-frères. Son envie et son enthousiasme presque infantile à la perspective de retrouver une famille va se heurter à la réalité, laquelle s'accorde rarement avec le fantasme. A la vision idéalisée d'une famille avenante se substitue celle, réelle, d'une famille désunie par les secrets et les non-dits.

C'est dans cette progression à l'aveugle que Lioret filme comme un thriller, à la manière de Sautet, que réside l'intérêt et la magie de ce film.

Inscription au secrétariat: 021 312 06 54 / Maximum 10 personnes



.....
Burn after reading (2008) / 1h35

Jeudi 11 avril 2024 à 14h00

Salle d'animation AVIVO Lausanne au 5^{ème} étage

C'est le tango des branques, le bal des bouffons : dans "Burn After Reading" des Coen Brothers, les personnages sont tous en manque d'un cerveau, et c'est ce qui fait leur grandeur (et notre plaisir). Leur quotient intellectuel est négatif, leurs réactions, imprévues, et ils sont tellement stupides qu'on dirait des dessus de cheminée.

Bref, voilà un film parfaitement réaliste. Soit un agent de la CIA, Osbourne Cox (John Malkovich), licencié pour alcoolisme. Par vengeance, il informe sa femme (qui le trompe avec George Clooney) qu'il va coucher ses souvenirs sur le papier. Lesquels, sous la forme d'un CD, se retrouvent

entre les mains d'une professeure de gym, Linda Litzke (Frances McDormand), obsédée par l'idée de se faire refaire le nez, les seins, les fesses, les cuisses, le ventre, le menton et la bouche. Pour ce ravalement général, elle a besoin d'argent. Aidée par un débile profond, Chad Feldheimer (Brad Pitt, parfait), elle essaie de soutirer des dollars à l'ambassade russe en apportant le fameux CD. Chemin faisant, elle cherche des fiancés sur le web et tombe sur George Clooney, serial baiseur, qui couche avec tout ce qui bouge.

L'intrigue zigzague de rendez-vous raté en assassinat hasardeux, de quiproquo imbécile en poursuite bizarre, jusqu'au moment où John Malkovich met tout le monde d'accord à coups de hache d'incendie. C'est la manière Coen: gangsters incapables, rockers stupides, vagabonds décervelés, bureaucrates rassis du bulbe. De film en film, ils montrent l'humaine condition, pleine d'absurde et d'hémoglobine. Soit Kafka repeint au raisiné.

Inscription au secrétariat: 021 312 06 54 / Maximum 10 personnes

2024 une année combative !

Durant l'année 2024 au moins dix objets seront soumis en votations fédérales. Parmi eux des thèmes chers à l'AVIVO.

Comme vous le savez le 3 mars prochain le peuple Suisse votera sur la 13^{ème} rente AVS ainsi que sur l'élévation de l'âge de la retraite. Le matériel de vote est arrivé dans nos boîtes aux lettres. L'AVIVO recommande de voter **oui** à la 13^{ème} rente AVS et **non** à l'augmentation de l'âge de la retraite. Nous sommes dans la dernière ligne droite et il est important que chacune et chacun mobilise son entourage pour que ces votes soient massivement en faveur de la 13^{ème} rente.

Le 9 juin 2024, nous voterons sur quatre objets, dont la très importante question des primes d'assurance maladie en particulier l'initiative populaire qui propose de bloquer à un maximum de 10% du revenu le montant des primes. Ce système existe sur le plan vaudois et il est proposé de l'étendre à toute la Suisse.

Par ailleurs l'AVIVO a décidé de récolter des signatures pour le Référendum contre le financement uniforme des prestations LAMAL (connu sous l'acronyme EFAS). Cette modification légale va apporter un changement complet du financement du système des soins en Suisse avec un renforcement du rôle des assureurs au détriment des cantons.

Enfin, l'AVIVO Lausanne tient à rendre hommage à notre ancienne présidente cantonale (2019-2020), Madame Anne-Marie Depoisier.

Anne-Marie a accompli une vie politique et militante très riche et engagée au service des plus fragiles de notre société. Elle a agi tant au cœur de diverses associations qu'en qualité d'élue. Elle fut en particulier Syndique de la Commune de Renens et députée au Grand Conseil, qu'elle a présidé en 1999.

Nous adressons notre vive sympathie à sa famille et à ses proches.

Votre présidente, Anne-Catherine Lyon